

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 V.473** Vœu relatif à la rénovation de l'école Erlanger

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que Paris est frappée par des vagues de chaleur inédites et que l'été 2019 a battu les précédents records en intensité, enregistrant un pic à 42,6 degrés intra-muros ;

Considérant le Plan Climat Air Energie voté à l'unanimité en septembre 2017 par le conseil de Paris et la stratégie de résilience de Paris visant à renforcer la capacité du territoire à faire face aux grands défis climatiques du XXI<sup>e</sup> siècle;

Considérant que l'aménagement du bâti de façon plus durable est un des 5 piliers de cette stratégie de résilience et que l'action 19 de cette stratégie vise à mettre en œuvre des actions innovantes en matière de végétalisation afin de créer dans la ville des îlots de fraîcheur ;

Considérant que la végétalisation des cours d'école est une solution efficace avancée pour lutter contre les îlots de chaleur, représentant à l'échelle de Paris 70 hectares répartis équitablement sur le territoire ;

Considérant que la ville de Paris a lancé à grand renfort de communication une opération appelée les cours d'école Oasis et s'est engagée à horizon 2040 que l'ensemble des écoles et collèges parisiens disposent d'une cour en pleine terre ;

Considérant le projet de rénovation de l'école élémentaire Erlanger, présenté par la ville en septembre 2018, qui prévoit la construction de 3 nouveaux bâtiments allant jusqu'à R+8 soit 31 mètres de hauteur pour varier les usages;

Considérant que cette école dont la capacité en nombre de classe sera augmentée voit l'espace de sa future cour de récréation considérablement réduire ;

Considérant que les retours d'expérience sur les écoles entourées de constructions montrent que ces options ne sont pas adaptées et porteuses de risques pour les enfants ;

Considérant que l'hypermédification de ce projet va totalement à l'encontre des engagements pris par la Ville pour développer l'aménagement durable et lutter contre le réchauffement climatique ;

Sur proposition de Julie BOILLOT, Ann-Katrin JEGO, Pierre GABORIAU et des élus du groupe 100 % Paris ;

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris retravaille le projet de restructuration de l'école Erlanger en privilégiant les aménagements de végétalisation permettant de lutter contre les îlots de chaleur, comme le plan Climat Air Energie en dispose ;
- Que la Ville de Paris s'engage à privilégier le bien être des futurs écoliers en faisant de l'école Erlanger un modèle d'école durable en renonçant à l'édification d'immeubles en surplomb de l'école.